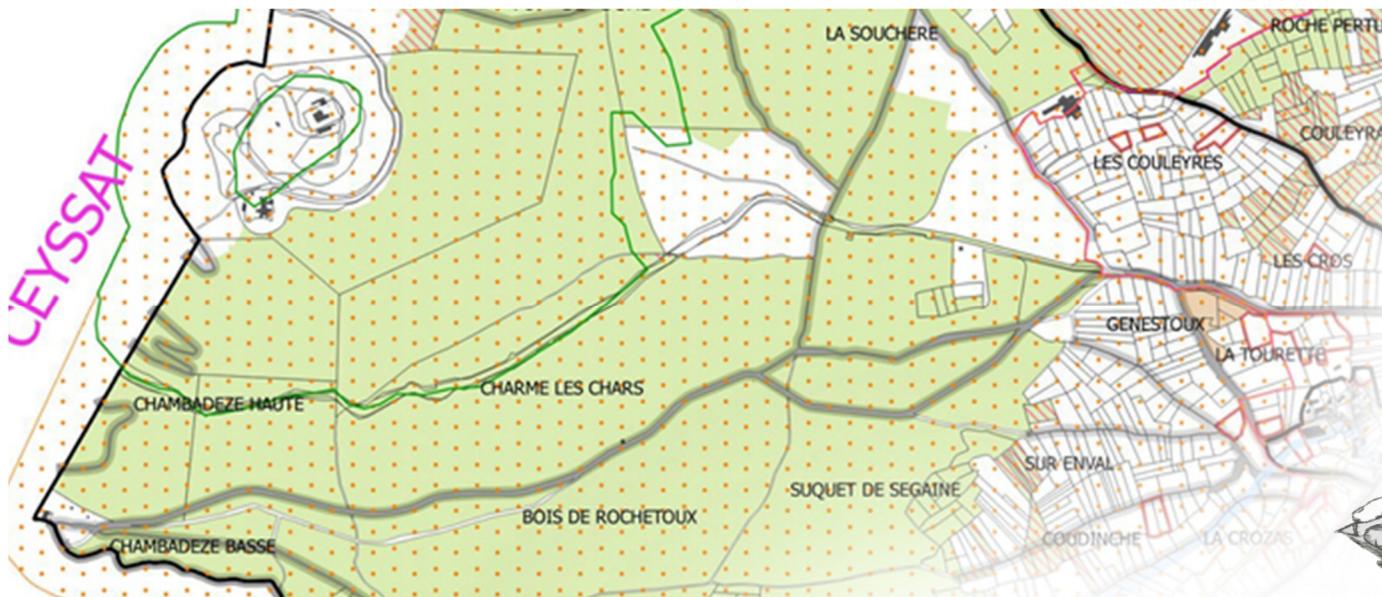
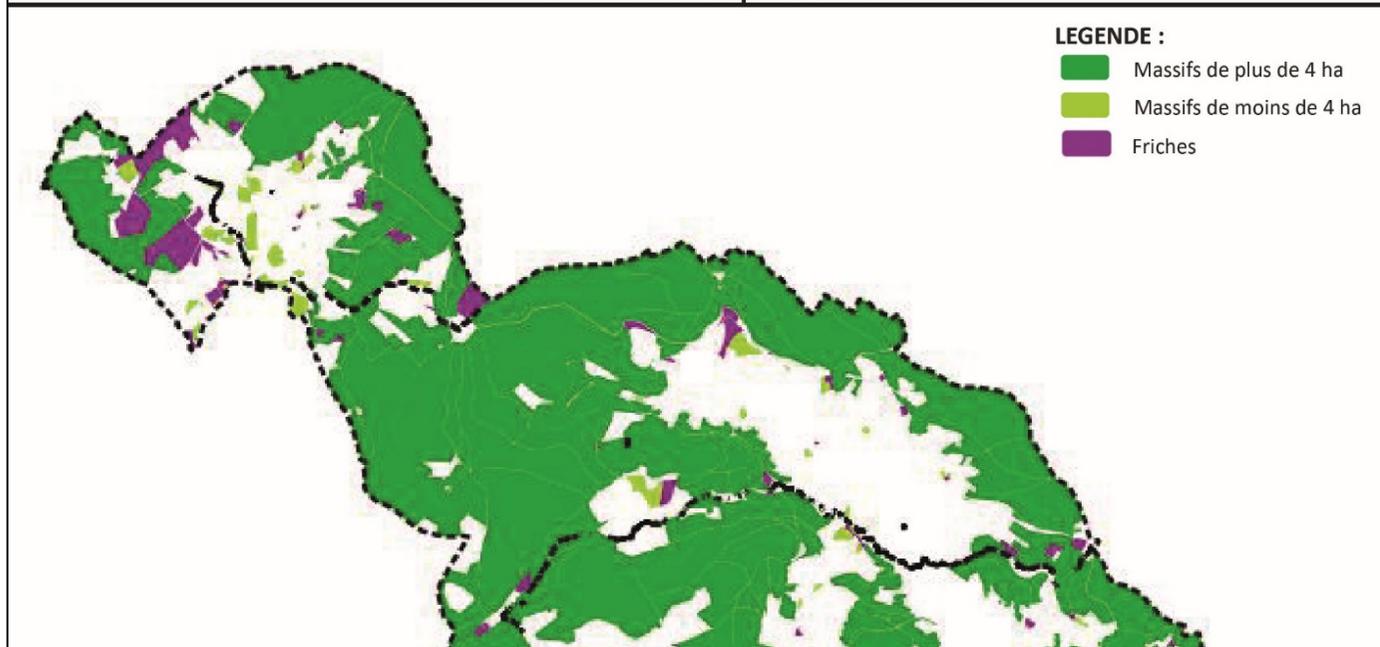


- RÉGLEMENTATION DES BOISEMENTS

Les friches et espaces boisés



Réglementation des boisements

Philosophie de la démarche :

Réalités intervient auprès des départements de la Loire, de l'Allier, du Puy-de-Dôme et de la Haute-Loire pour la réalisation des documents graphiques et écrits constituant la Réglementation des Boisements.

Nous préparons un diagnostic de l'état initial de l'environnement, sur la base de données cartographiques et d'investigations de terrain.

Ce diagnostic nous permet notamment d'établir un plan parcellaire des boisements existants sur lequel la commission (Inter) communale d'Aménagement Foncier se basera pour définir la future Réglementation des Boisements.

Nous préparons et animons les réunions en sous-commission lors desquelles le projet est établi.

Nous établissons l'évaluation environnementale et le dossier d'enquête publique.

Enfin nous accompagnons le département pour effectuer d'éventuelles modifications et nous éditons les documents définitifs.

